Le Conseil d'Administration de la MFR et l'ensemble du personnel sont chargés de veiller à l'application du présent règlement et de prendre les sanctions, le cas échéant.

CHARTE D'UTILISATION DU MATERIEL MULTIMEDIA ET D'INTERNET

La Maison Familiale de L'Herbergement met à la disposition de ses élèves un matériel informatique, notamment des ordinateurs, des logiciels, un accès Internet et d'autres outils multimédias.

Article 1- Objet et portée des directives

- 1. La présente charte définit les règles d'utilisation :
 - Des micro-ordinateurs et serveurs et de leurs logiciels
 - Du courrier électronique (« E-mail ou courriel»);
 - De l'accès Internet (sites web. forums de discussions, liste etc.)
 - Du contrôle du système de courrier électronique et d'accès à Internet

Pour assurer le bon fonctionnement du système d'information, il peut être procédé à des contrôles dans le cadre du respect de la confidentialité et de la vie privée des utilisateurs.

2. Les présentes directives sont applicables à l'ensemble des élèves, quel que soit leur statut, et aux autres personnes autorisées à utiliser le système informatique de la Maison Familiale de L'Herbergement.

Article 2 – Règles d'utilisation du réseau internet

L'usage du réseau internet est soumis à cette charte pendant les activités pédagogiques et les moments de détente. Sont ainsi interdits, en particulier, la consultation de sites pornographiques, les sites présentant toute forme d'apologie (crime, racisme, négationnisme, crime de guerre, pédophilie), les sites appelant à la haine raciale et d'une manière générale tout site ne respectant pas la législation en vigueur.

Les utilisateurs s'engagent à ne commettre aucune tentative de piratage, de téléchargement ou d'accès à des serveurs sur lesquels ils n'auraient pas de droits.

Chaque utilisateur s'engage à respecter les règles d'utilisation et notamment à ne pas effectuer des opérations qui pourraient avoir pour conséquence : de masquer sa propre identité – de s'approprier le mot de passe du compte d'autrui – de se connecter ou d'essayer de se connecter sur un site sans y être autorisé – de modifier, d'altérer ou de détruire des données, d'accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs du réseau sans leur autorisation – de porter atteinte à l'intégrité d'un utilisateur ou à sa sensibilité, notamment par l'intermédiaire de messages, textes, images ou documents sonores provocants ou pénalement répréhensibles.

<u>Article 3 – Utilisation des logiciels</u>

L'utilisateur utilise des logiciels dans le cadre des activités pédagogiques, notamment les logiciels Microsoft. Il ne peut installer un logiciel que sur demande du moniteur. Il ne devra en aucun cas :

- Installer des logiciels à caractère ludique
- Faire une copie d'un logiciel commercial
- Contourner les restrictions d'utilisation d'un logiciel
- Développer des programmes constituant ou s'apparentant à des virus

<u>Article 4 – Messageries / Chats / Blog</u>

L'accès distant aux messageries personnelles reste sous l'entière responsabilité des utilisateurs. Les « chats » ou blog n'entrent pas dans le cadre pédagogique, en dehors de ceux organisés par les enseignants dans le cadre de leurs activités et sous leur contrôle. L'équipe pédagogique accompagnera le jeune dans la création d'une adresse email qui sera utilisée dans le cadre de la scolarité à la MFR.

D'autre part, il est interdit de publier sur internet tout propos et/ou photos concernant quiconque, sans son accord. Ces comportements sont des infractions punies par la loi pouvant obliger les parents à payer des dommages et intérêts.

Article 5 – Sanctions

L'utilisateur qui contreviendrait aux règles précédemment définies s'expose d'une part à des sanctions prises directement par les responsables de la Maison Familiale (en cas de détérioration du matériel, utilisation détournée, ...) et d'autre part aux poursuites pénales prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Nom et Prénom du jeune :	Nom et prénom responsable :
Signature du jeune	Signature des parents